

Informations de base	
2009/2559(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur la détérioration de la situation humanitaire à Sri Lanka Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Sri Lanka	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
11/03/2009	Débat en plénière		
12/03/2009	Décision du Parlement	T6-0129/2009	Résumé
12/03/2009	Résultat du vote au parlement		
12/03/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2559(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 123
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0140/2009	11/03/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0129/2009	12/03/2009	Résumé

Résolution sur la détérioration de la situation humanitaire à Sri Lanka

2009/2559(RSP) - 12/03/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Suite au débat qui a eu lieu en séance le 11 mars 2009, le Parlement européen a adopté une résolution préparée par sa commission des affaires étrangères sur la détérioration de la situation humanitaire au Sri Lanka.

La résolution rappelle que 170.000 civils se trouvent actuellement dans une situation d'urgence, piégés dans la zone des combats entre l'armée sri lankaise et les forces des Tigres de libération de l'Eelam Tamoul ("Liberation Tamil Tigers of Eelam", LTTE). Le Parlement appelle dès lors à un **cessez-le-feu immédiat** entre les parties afin de permettre à la population de quitter la zone des combats.

Les députés condamnent tous les actes de violence et d'intimidation qui empêchent les civils de quitter la zone du conflit ainsi que les attaques contre des civils, telles qu'elles ont été constatées par l'International Crisis Group.

Le Parlement invite les parties à respecter le droit humanitaire international et à protéger et assister la population civile aussi bien dans la zone des combats que dans la zone sûre. Il demande également que les organisations humanitaires internationales et nationales ainsi que les journalistes disposent d'un accès illimité aux zones de combats et aux camps de réfugiés. Il invite enfin le gouvernement sri lankais à coopérer avec les pays et les organisations d'aide désireux et capables d'évacuer les civils.